



Rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire

Un socle commun

La maîtrise de la langue orale et écrite, c'est la capacité pour chaque élève de se faire comprendre au plus juste de ses intentions et de comprendre l'autre avec autant de respect que d'exigence.

Elle constitue un élément essentiel du socle commun.

1. L'enseignement de la grammaire à l'exemple de celui de la lecture doit se fonder sur une **progression rigoureuse** allant du plus simple au plus complexe et du plus fréquent au plus rare.
2. Au cours de **l'enseignement de la lecture**, la découverte des groupes fonctionnels sera le juste complément d'une identification précise des mots.
3. A l'école comme au collège, la **"leçon de grammaire"** et les exercices qui la concluent sont des éléments essentiels de l'enseignement de la langue. Elle ne peut être assimilée à une « séquence d'observation réfléchie de la langue » faite à l'occasion de la lecture d'un texte.
4. La conduite d'une leçon de grammaire fera toute sa place à **l'observation, à la manipulation et à la réflexion.**
5. La programmation des leçons de grammaire doit obéir à la logique interne du système grammatical et ne saurait être laissée à **l'aléatoire rencontre des textes.**
6. **L'analyse grammaticale des phrases** est la priorité de l'enseignement de la grammaire. C'est sur sa maîtrise contrôlée que s'appuiera l'étude progressive de la grammaire de textes au collège.
7. **Au collège** les connaissances grammaticales acquises au cycle 3 seront intégrées dans la **cohérence du système** de la langue. On établira les **comparaisons entre les mécanismes du français et ceux mis en œuvre par d'autres langues.** On dévoilera progressivement les indicateurs qui assurent aux **textes** leur cohérence.
8. **La terminologie grammaticale** doit permettre **aux parents et aux grands-parents** d'accompagner sans difficulté l'apprentissage de leurs enfants et leurs petits-enfants. Les termes désignant les classes et les fonctions grammaticales doivent être **simples, transparents et rigoureux.**
9. Ces termes feront l'objet d'une **liste de références** qui permettra d'éviter la dispersion et l'inconstance. Elle permettra à tous les enseignants et à tous les parents de parler le même langage grammatical.
10. Le **cahier des charges de la formation des maîtres** intégrera l'ensemble des recommandations ci-dessus afin que les futurs professeurs partagent les mêmes choix de progression et les mêmes usages terminologiques. La **formation continue** proposera des stages spécifiques pour l'enseignement de la grammaire avec les mêmes objectifs de rigueur et de cohérence.

Source : <http://media.education.gouv.fr/file/68/3/3683.pdf>